

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne-ressource ci-dessous.

Evelyn Tchakarov
Spécialiste des relations publiques
ETchakarov@IIROC.CA

Un nombre sans précédent de comptes sans conseils ont été ouverts au Canada

L'OCRCVM publie de nouveau son Bulletin de l'investisseur sur les comptes sans conseils pour aider les investisseurs à se protéger

Le 9 février 2021 (Toronto, Ontario) – Compte tenu de la volatilité accrue des marchés et du fait que plus de deux millions de comptes sans conseils ont été ouverts au Canada en 2020, aujourd'hui, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a de nouveau publié son Bulletin de l'investisseur sur les comptes sans conseils pour aider les investisseurs à prendre des décisions plus éclairées et à se protéger.

Selon les données d'Investor Economics, cabinet de recherche sur les services financiers, plus de 2,3 millions de nouveaux comptes sans conseils ont été ouverts au Canada entre janvier et décembre 2020, comparativement à 846 000 en 2019.

Depuis le début de la pandémie, l'OCRCVM a également constaté une hausse importante du volume de demandes et de plaintes adressées à son Service des plaintes et des demandes de renseignements. De mars 2020 à janvier 2021, les demandes et les plaintes faites par les investisseurs autonomes ont connu une hausse de 270 % par rapport à la même période en 2019.

Face à cette situation, l'OCRCVM, organisme de réglementation pancanadien, a décidé de publier de nouveau son Bulletin de l'investisseur : « [Est-ce qu'un compte de placement sans conseils me convient?](#) ».

« Nous incitons les investisseurs à choisir attentivement leurs sources d'information sur les placements – la plupart de ces sources ne sont pas réglementées et peuvent contenir des renseignements inexacts, a déclaré Lucy Becker, vice-présidente aux affaires publiques et aux services de formation des membres de l'OCRCVM. Il faut éviter de tout miser sur un placement après avoir mal interprété les résultats de ses recherches. »

Les comptes sans conseils conviennent aux investisseurs autonomes qui possèdent de bonnes connaissances et beaucoup d'information et qui se sentent à l'aise de prendre leurs propres décisions sans l'aide d'un conseiller financier. Plusieurs facteurs influencent les marchés financiers et leur volatilité; par conséquent, les investisseurs doivent être préparés à faire des profits ou à subir des pertes.

La semaine dernière, l'OCRCVM et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié une [déclaration commune](#) demandant aux investisseurs de bien vérifier les sources d'information sur lesquelles ils se fondent pour prendre leurs décisions de placement.

[À propos de l'OCRCVM](#)

L'OCRCVM est l'organisme d'autoréglementation pancanadien qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et toutes les opérations que ceux-ci effectuent sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres de créance au Canada. L'OCRCVM établit la réglementation en matière de commerce des valeurs mobilières, veille à la protection des investisseurs et renforce l'intégrité des marchés tout en favorisant des marchés financiers sains au Canada. Il s'acquitte de ses responsabilités de réglementation en établissant et en faisant appliquer des règles qui régissent la compétence, les activités et la conduite financière de 175 courtiers en placement canadiens de diverses tailles et ayant des modèles d'affaires différents et des quelque 30 000 employés inscrits qui y travaillent, dont la plupart sont communément appelés conseillers en placement. L'OCRCVM établit et fait appliquer également des règles d'intégrité du marché qui régissent les opérations effectuées sur les marchés canadiens des titres de capitaux propres et des titres de créance.

-30-